

Corte, le 19 septembre 2018

Communiqué de la Présidence de l'Université di Corsica

L'Université inquiète pour l'avenir de l'agrégation des langues de France, option corse

Ayant pris connaissance de l'absence, pour cette année, de concours externe et interne de l'agrégation des langues de France, option corse, nous tenons à exprimer notre inquiétude pour l'avenir. En effet, si le caractère alternant du concours externe semble acquis, le principe de postes mis au concours interne n'avait pas fait l'objet de perspectives claires. Or, si ce rythme de recrutement externe était maintenu, sans l'ouverture de concours internes, il faudrait plus de trente années pour constituer un corps significatif d'agrégés de langue corse.

L'occitan a pu bénéficier cette année du concours interne. Pourquoi alors avoir exclu le corse et le breton de cette possibilité ? Les quelque 120 certifiés de corse de notre académie peuvent légitimement se poser la question de leur perspective de carrière.

Au-delà des considérations d'avancement de ces enseignants, les langues de France ont respectivement à bâtir un corps d'agrégés qui, après le CAPES créé en 1990, ferait croître en qualité la construction d'un savoir de haut niveau associé à une pratique vivante des langues.

Eu égard au projet de société bilingue auquel l'Université de Corse est fondamentalement attachée et qu'elle contribue à accompagner depuis sa création par ses enseignements, ses services et sa recherche, il apparaît que l'absence de tout concours cette année constitue un préjudice important et un signe négatif dans la perspective d'une poursuite harmonieuse et apaisée du développement de la langue corse.

Paul-Marie ROMANI, Président de l'Université de Corse

Alain DI MEGLIO, Vice-président en charge de la Langue et de la Culture Corses